

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU RHONE

**ASSEMBLEE GENERALE
DU COMITE SYNDICAL
DU 11 JUIN 2024**

SYDER 61 chemin du Moulin Carron – 69574 DARDILLY CEDEX Tél. Standard : 04 72 18 75 00
Courriel : syder@syder.fr Site internet : www.syder.fr

PROCES VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE SYNDICAL

Le 11 juin 2024, le Comité du Syndicat Départemental d'Energies du Rhône s'est réuni à l'initiative de Malik HECHAÏCHI, Président du Syndicat, au Domaine des Communes à Anse :

COMMUNE	TITULAIRES	Présent	Représenté par le suppléant	Représenté par pouv	Absent	SUPPLEANTS	Présent en représentation du Titulaire
AFFOUX	Thierry BEAUX	1				Sophie CHASSAGNEL	
AIGUEPERSE	Jean-François ALEXANDRE				1	Cédric JOMAIN	
ALIX	Pascal LEBRUN	1				Fabien DUPIN	
AMBERIEUX D'AZERGUES	Nathalie FAYE	1				Jean-François BRENNER	
AMPLEPUIIS	Thierry THOLIN				1	Lydie AUGAY	
AMPUIS	Olivier PASCUAL				1	Richard BONNEFOUX	
ANCY	Thomas DUTOUR	1				Charlotte MESTRE	
ANSE	Xavier FELIX	1				Luc FERJULE	
ARBRESLE (L')	Gilles PEYRICHOU	1				Fabrice MUSCEDERE	
ARDILLATS (LES)	Jean-Paul CIMETIERE			1		Hervé MACHEREZ	
ARNAS	Daniel DEMARE	1				Philippe JAMEY	
AVEIZE	Jean-Yves BLANCHARD				1	Frédéric RIVOIRE	
AZOLETTE	Jean-François MORTAMET	1				Nicolas BRIDAY	
BAGNOLS	Thierry TRONCY	1				Patrick LEGRAIN	
BEAUJEU	Sylvain SOTTON	1				Gérard CHEMARIN	
BEAUVALLON	Florian DELERIS				1	Philippe MERLANCHON	
BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS	Malik HECHAÏCHI	1				Thierry DUBREUIL	
	Alain MOUGIN				1		
BELMONT	Dejan STAMENKOVIC				1	Bertrand MARION	
BESSENEY	Bernard PINET	1				Karim NAILI	
BIBOST	Frédéric BONNARD				1	Jean-Philippe CHAUX	
BLACE	Fabrice LONGEFAY	1				Laurent CARVAT	
BREUIL (LE)	Emmanuel MOYNE				1	Christophe SUBRIN	
BRINDAS	Bertrand DUPRÉ				1	Bernard BALESTIÉ	
BRULLIOLES	Alain FRANÇON	1				Jean-Paul GOULEME	
BRUSSIEU	Serge RUIZ	1				Jean-Christophe DUSSUD	
BULLY	Jean-Yves PERRET	1				Jean-François CHEVALIER	
CENVES	Gérard LAROCLETTE				1	Dominique RAYMOND	
CERCIE	Christophe CLAUZEL				1	Stéphane CARÊME	
CHABANIÈRE	Jean-Pierre CID				1	Yoann VINDRY	
CHAMBOST ALLIERES	Vincent CORGIER				1	Sylvain DUMORD	
CHAMBOST LONGESSAIGNE	Richard SOULARD				1	Raphaële RABILLON	
CHAMELET	Alain CHAMBRU				1	Pierre CALA	
CHAPELLE S/ COISE (LA)	Baptiste BORDET				1	Guy JACOUD	
CHAPONNAY	Nicolas VARIGNY	1				Nathalie BARBA	
CHARENTAY	Ludovic VENET		1			Fabienne LAMOTTE	1
CHARNAY	Guy BONAMY				1	Jean-François DECHERF	
CHATILLON D'AZERGUES	Pierre Yves LANGE				1	Michèle JARRIGE	
CHAUSSAN	Alain ROLLAND				1	Laurence RABOISSON-CROUPI	
CHAZAY D'AZERGUES	Jean-Pierre DEBIESE	1				Albert SZOSTEK	
CHENAS	jacques DUCHET		1			Henry BAILLY	1
CHENELETTE	Christine TROJA	1				Jonathan HAMMOUN	
CHERES (LES)	Jean-Marc DUMONTET	1				Pascal BENOIT	
CHESSY LES MINES	Jean-Noël BERERD				1	Vincent BRAVO	
CHEVINAY	Frédéric PAULUIS	1				Yoan LEVITE	
CHIROUBLES	Laurent MORIN	1				Claude BESSON	
CIVRIEUX D'AZERGUES	Loïc BOUCHARD				1	Jean-Pierre LIOBARD	
CLAVEISOLLES	Dominique DESPRAS				1	Sébastien LAVAL	
COGNAY	Benjamin MOUTET				1	Rémi AURION	
COISE	Pascal MURIGNEUX				1	Pierre-Emmanuel GRANGE	
COLOMBIER SAUGNIEU	Georges VISCOGLIOSI	1				Arnaud CORDIER	

COMMUNE	TITULAIRES	Présent	Représenté par le suppléant	Représenté par pouvoir	Absent	SUPPLEANTS	Présent en représentation du Titulaire
CONDRIEU	Yves RACHEDI				1	Youri LAROCHE	
CORCELLES	Jean-François DURAND	1				Jean-Paul LAFOND	
COURS	Bernard KRAEUTLER	1				Bernard BOURELIER	
COURZIEU	Renaud JASNOWSKI				1	Daniel BADOIL	
CUBLIZE	Hervé LAURENT				1	Olivier MAIRE	
DENICE	Didier HERBAUT	1				Jean-François ROCHE	
DEUX GROSNES	Daniel CALLOT	1				Michel JANDARD	
DIEME	Maurice CHERMETTE				1	Véronique SARCIRON	
DOMMARTIN	Jean-Louis BERRAT	1				Clément DUCARRE	
DRACE	Sylvie JOSUÉ	1				Caroline BASSET	
DUERNE	Anthony CUNHA				1	Marie-Line BALMONT	
ECHALAS	François DAROUX	1				Denis NOVE-JOSSERAND	
EMERINGES	Jean-Michel RUET	1				Laurent LASSARAT	
EVEUX	Pierre MELLINGER	1				Pascal BEAUVÉRIE	
FLEURIE	Jean-Paul DUCHARME				1	Frédéric MIGUET	
FLEURIEUX S/ L'ARBRESLE	Aymeric GIRARDON	1					
FRONTENAS	Joël CRIONAY	1				Gille CODIS	
GENAS	Hervé CHAMPEAU	1				Christine CALLAMARD	1
	Laurence JURKIEWIEZ		1				
	Bertrand BOURDET	1					
GLEIZE	Bernard JAMBON	1				Marielle DESMULES	
	Pierre BAKALIAN				1		
GRANDRIS	Olivier GUYOMAR				1	Guillaume LECANU	
GREZIEU LA VARENNE	Nadine MAZZA				1	Hugues JEANTET	
GREZIEU LE MARCHE	Yannis HODOUL				1	Samuel JUBAN	
HAIES (LES)	Bruno GRAPOTTE	1				Frédéric MICHAUD	
HALLES (LES)	Madame le Maire				1	Loïc SIMON	
HAUTE RIVOIRE	Sylvain MOULIN				1	Nicolas MURE	
JONS	Isabelle LE GREN			1		Loïc BELIN	
JOUX	Jonathan CHIRAT	1				Jean-Pierre LAFAY	
JULIENAS	Eric JORCIN	1				Christian AUDRAS	
JULLIE	Daniel LAPLACE	1				Noé CHAMPION	
LACENAS	Laurent VILGICQUEL				1	Jean-François GRIZARD	
LACHASSAGNE	Murielle SOLERTI	1				Geneviève BETTWY	
LAMURE SUR AZERGUES	Patrice RUBAUD		1			Bernard ROSSIER	1
LANCIE	Gilles ASSANT	1				Jacky MENICHON	
LANTIGNIE	Gérard AUGAY				1	Valérie BEAUMONT	
LARAJASSE	Patrick CHILLET	1				Jean-Marc BRUYAS	
LEGNY	Véronique FRANCESCHI				1	Laurent AULAS	
LENTILLY	Thierry MAGNOLI	1				Yann FRACHISSE	
LETRA	Laurent NANCY				1	Patrice RIVIER	
LIMAS	Jean-Christophe WADBLED			1		Daniel BRAYER	
LOIRE SUR RHONE	Pascal GALAMAND	1				Nathalie JOURNOUD	
LONGES	Sylvain RIVORY				1	Pierre BOIRON	
LONGESSAIGNE	Alain CHAUSSENDE	1				Philippe TRESSERE	
LOZANNE	Christian GALLET	1				Gérard LAGRESLE	
LUCENAY	Valérie DUGELAY	1				Jean-Yves FAYET	
MARCHAMPT	Dominique VITTAUT				1	Philippe DUCROT	
MARCILLY D'AZERGUES	Frédéric BLANCHON				1	Georges SICILIANO	
MARCY SUR ANSE	Jacques MONTOLOY	1				Roland GENET	
MARENNES	Jean-Luc SAUZE	1				Gérald COSTE	
MEAUX LA MONTAGNE	Françoise PASCAL				1	Véronique MURAT	
MESSIMY	Philippe REYMOND				1	Michel GAUJAC	
MEYS	Pierre-Paul FAURE				1	Frédéric TRUC	
MOIRE	Jean-Daniel RONGIERES				1	Dominique BABAUD	
MONTAGNY	Corinne JEANJEAN			1		Claude MEUNIER	
MONTMELAS ST SORLIN	Denis LOUVET	1				Thierry BOURRELIER	
MONTROMANT	André CHATELARD				1	Stéphane LE DORE	
MONTROTIER	Michel GOUGET	1				Bernard BOUCHET	
MORANCE	Lucien POURCHOUX	1				Hervé MERCIER	
MORNANT	Patrick BERRET	1				Jean-François FRONTOBERT	
ODENAS	Michel TRICHARD	1				Julien RUET	
ORLIENAS	Vincent LECOCC				1	Florence AUDON	

COMMUNE	TITULAIRES	Présent	Représenté par le suppléant	Représenté par pouvoir	Absent	SUPPLEANTS	Présent en représentation du Titulaire
PERREON (LE)	Daniel JACQUET	1				Gérard TACHON	
POLLIGNAY	Benjamin METELLY				1	Patrick MARCHAND	
POMEYS	Didier LUXEMBOURGER	1				Jean-Pierre GOUTAGNY	
POMMIERS	Fabrice FUTIN				1	Frédéric GAUDIN	
PORTE DES PIERRES DORÉES	Bernard GUYENNON	1				Franck BALANDRAS	
POULE LES ECHARMEAUX	Jean-Marc DESMONCEAUX	1				Denis DABONOT	
PROPIERES	Patrick VULLO				1	Thierry LAMURE	
PUSIGNAN	Patrick BOUSQUET	1				Nicolas BECHDOLFF	
QUINCIE EN BEAUJOLAIS	Gérard DESCOMBES				1	Cédric VAILLANT	
RANCHAL	Michel LAGOUTTE	1				Bernard DUCROS	
REGNIE DURETTE	Georges MONTEL	1				Adrien PERRON	
RIVERIE	Roseline Sylvia SPAGNOLO				1	Bruno FEUILLOY	
RIVOLET	Joëlle RUBENS		1			Didier COMBIER	1
RONNO	Pascal TATY				1	Michel PONTILLE	
RONTALON	Jean-Yves BOUCHUT	1				Sébastien GUTTON	
SAIN BEL	Yvan MOLLARD				1	Rabah BENKHETACHE	
SALLES ARBUISSONNAS	Pascal RAMPON	1				Frédéric MORAND	
SARCEY	Olivier LAROCHE	1				Daniel MULATON	
SAUVAGES (LES)	Annick LAFAY	1				Laurent BAUD	
SAVIGNY	Christian MARTINON	1				Isabelle SEEMANN	
SEREZIN DU RHONE	Jules JOASSARD	1				Stéphane FAURE	
SIMANDRES	Thierry GAT	1				Nathalie PANSIOT	
SOUCIEU EN JARREST	Frédéric LOGEZ				1	Daniel ABAD	
SOURCIEUX LES MINES	Cédric PINCANON				1	Christian MONTCHARMONT	
SOUZY	Daniel MURE	1				Patrick VOLAY	
ST ANDRE LA COTE	Marc COSTE				1	Roger REYNARD	
ST APPOLINAIRE	Didier LACROIX	1				Claude MUNCH	
ST BONNET DE MURE	Jean-Marc JOVET	1				Vincent LIEVRE	
ST BONNET DES BRUYERES	Martine CARTILLIER				1	Yves CHARNAY	
ST BONNET LE TRONCY	Emmanuel BUSCHI	1				Jean-Philippe GINET	
ST CLEMENT DE VERS	Jean-Paul BALLOT				1	Patrick LARY	
ST CLEMENT LES PLACES	Gilbert BLEIN			1		Daniel FOL	
ST CLEMENT SOUS VALSONNE	Aurélie JANCENELLE	1				Pascaline RIVIERE	
ST CYR LE CHATOUX	Sylvain ROSSIGNOL				1	Johan LARRAS	
ST CYR SUR LE RHONE	Gilbert VAUDAINE				1	Stéphane RECORIS	
ST DIDIER SUR BEAUJEU	Jean-Marc OSTLER	1				Pascal FAIVRE	
ST ETIENNE DES OULLIERES	Gérald DAVAL				1	Nathalie DUMAS	
ST ETIENNE LA VARENNE	Robert FARGEOT	1				Bruno FERRANT	
ST FORGEUX	Michel GIRERD	1				Gilles PUPIER	
ST GENIS L'ARGENTIERE	Gilbert MOSNIER		1			Joseph VOLAY	1
ST GEORGES DE REINEIS	Bernard GROSBOST	1				Christian DUGELAY	
ST GERMAIN NUELLES	Gérard PEILLON	1				Xavier RUEDIN	
ST IGNY DE VERS	Karim FARSI				1	Jean-Yves PHILIBERT	
ST JEAN DES VIGNES	Eric DUTRIEVOZ				1	Guy FRACHE	
ST JEAN LA BUSSIERE	Jean COUTURIER				1	Christophe DEPORTE	
ST JULIEN	Jean-Pierre BANDURSKI				1	Eric CASATI	
ST JULIEN SUR BIBOST	Cédric BLANC				1	Alain FARJOT	
ST JUST D'AVRAY	Stéphane CORGIER	1				Romain MAYNARD	
ST LAGER	Jean-Paul VARICHON				1	Pascal TISSOT	
ST LAURENT D'AGNY	Gilles FLEURY	1				Fabien BREUZIN	
ST LAURENT DE CHAMOUSSET	Yvan SIMON				1	Roger MAZARD	
ST LAURENT DE MURE	Jean-David ATHENOL				1	Julien FARDEL BRIOT	
ST MARCEL L'ECLAIRE	Maurice DURDILLY	1				Serge GRACIA	
ST MARTIN EN HAUT	Bruno FAYOLLE	1				Jérôme SANGOUARD	
ST NIZIER D'AZERGUES	Grégory PEGUY				1	Dominique MARTINS	
ST PIERRE DE CHANDIEU	Raphaël IBANEZ				1	Robert LEROY	
ST PIERRE LA PALUD	Klaus SCHOHE	1				Cyril BOYVAULT	
ST ROMAIN DE POPEY	Jean-Michel COQUARD				1	Bruno BISSUEL	
ST ROMAIN EN GAL	Alain GERBAUD				1	Robert GELAS	
ST ROMAIN EN GIER	Roger SIMON				1	Cédric BELMONT	
ST SYMPHORIEN SUR COISE	Agnès GRANGE	1				Matthieu PAÏSSE	
ST VERAND	Jean-Jacques CORBIGNOT	1				Joël MORAND	
ST VINCENT DE REINS	Jean-Yves DURNERIN	1				Laurent NONY	

COMMUNE	TITULAIRES	Présent	Représenté par le suppléant	Représenté par pouvoir	Absent	SUPPLEANTS	Présent en représentation du Titulaire
STE CATHERINE	Lucien DERFEUILLE	1				Ghislaine DIDIER	
STE COLOMBE	Yves DELORME				1	Marc DELEIGUE	
STE CONSORCE	Emmanuel VINCENT				1	Bertrand GAULÉ	
STE FOY L'ARGENTIERE	Fabrice VENET				1	Olivier VIALLO	
STE PAULE	Didier ROQUECAVE				1	Pascal MARGAND	
TALUYERS	Marc MIOTTO				1	Laurent NAULIN	
TAPONAS	Gérard CIMETIERE	1				Laurent MICHEAU	
TARARE	Bruno PEYLACHON				1	Alain PERONNET	
	Marcel COTTON				1		
	Philippe TRIOMPHE				1		
TERNAND	Philippe PEYROT				1	Michel LAHAIRE	
THEIZE	Bernard BOURBON	1				Vincent LAVERRIERE	
THIZY LES BOURGS	Ludovic CHERPIN				1	Ophélie MERCIER	
THURINS	Noël FAURE	1				Philippe GROSSIORD	
TOUSSIEU	Florian MERCIER	1				Claude HUMBERT	
TREVES	Erik CHAPELLE				1	Christophe LACHAUD	
TUPIN SEMONS	Daniel JAMET	1				Jean DEGACHE	
VAL D'OINGT	Jean-Yves GRANDCLEMENT				1	Pascal PAPILLON	
VALSONNE	Georges DUMAS				1	Jean-Yves ROSSET	
VAUGNERAY	Sandrine ARNAUD	1				Christian NEUVILLE	
VAUX EN BEAUJOLAIS	Jean-Charles PERRIN				1	Alain ARNAUD	
VAUXRENARD	Sixte DENUELLE				1	Cyril POURREYRON	
VERNAY	Philippe PERRET				1	Pascal SIMONET	
VILLE S/ JARNIOUX	Gaëtan LIEVRE				1	Pascal LAURENT	
VILLECHENEVE	Cédric MOREL				1	Claude SARCEY	
VILLEFRANCHE S/SAONE	Didier MOULIN	1				Aloïs HAMM	1
	Isabelle GAVEL	1				Béatrice BERTHOUX	
	Alexandre PORTIER	1					
	Pascale REYNAUD		1				
	Olivier MANDON				1		
VILLIE MORGON	Olivier PASCAL	1				Olivier HÉMET	
VINDRY SUR TURDINE	Alain GERBERON	1				Jean-Robert LAGOUTTE	
YZERON	Olivier AIGLON	1				Fabrice FOURDIN	
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'EST LYONNAIS	Thierry DUBUIS			1		Sandrine AUQUIER	
	Jack CHEVALIER	1				Françoise BERGAME	
COMMUNAUTE DE COMMUNES SAÔNE BEAUJOLAIS	Jérémy THIEN				1	Daniel FAYARD	
	Didier JAFFRE				1	René THEVENON	
TOTAL		102	7	6	99		7

6 POUVOIRS

Jean-Paul CIMETIERE (Les Ardillats) représenté par Malik HECHAÏCHI (Belleville-en-Beaujolais)

Isabelle LE GREN (Jons) représentée par Florian MERCIER (Toussieu)

Jean-Christophe WADBLED (Limas) représenté par Hervé CHAMPEAU (Genas)

Corinne JEANJEAN (Montagny) représentée par Patrick BERRET (Mornant)

Gilbert BLEIN (Saint-Clément-les-Places) représenté par Daniel MURE (Souzy)

Thierry DUBUIS (CCEL) représenté par Jack CHEVALIER (CCEL)

Sur un effectif global de 214 délégués titulaires en exercice

Secrétaire de séance : Aloïs HAMM

8 personnes assistaient également à la réunion :

Jean-Paul LAFOND (Suppléant de Corcelles)
Nathalie JOURNOUD (Suppléante de Loire-sur-Rhône)
Jean-Yves FAYET (Suppléant de Lucenay)
Hervé MERCIER (Suppléant de Morancé)
Denis DABONOT (Suppléant de Poule-les-Echarmeaux)
Gilles PUIPIER (Suppléant de Saint-Forgeux)
Vincent LAVERRIERE (Suppléant de Theizé)
Jean DEGACHE (Suppléant de Tupin-Semons)

Pour les services du SYDER, étaient présents :

M. HUSSON, Directeur Général des Services
Mmes CHASSAING et GARRIDO, Assistantes de la Direction et de la Présidence
Mmes DESMARIS, COLAS, Service Finances
MM. LAURENT et BATS, Service des affaires juridiques et assemblées et marchés
Mmes BLOT, AMOROS et PETIT, Service Communication
M. KERNEÏS, Responsable Gouvernance et stratégie énergétique territoriale, Concessions et achats d'énergies
Mme BEZAMAT-MANTES, Chargée de mission Recherche de financements et innovation
MM. DESREUMAUX, SOUBRILLARD, AHLI, BEAUPELLET, BENEDDEB, BERLAND, CHESA,
DUPLUS, FRAISSE, GARRIGUES, JACOBELLI, LACHIZE, LE LOUET,
Mmes BEGGUI, GAUTHIER, Services Techniques
MM. ARSAC, LANDREIN, VANDENBERGHE, BONARDI, FLORES, HAMMOUMI, Services Energies
Mmes GRASSO, GUILLOT, VIANNAY et WESSE, Assistantes administratives

ORDRE DU JOUR

POINTS GENERAUX

- Rapport d'activités du Président
- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du comité du 2 avril 2024

POINTS BUDGETAIRES ET FINANCIERS

- Décision modificative relative au calcul des charges des communes dues au SYDER pour l'année 2024
- Point à trois ans sur les préconisations du Rapport définitif de la Chambre régionale des comptes
- Autorisation d'utilisation d'un véhicule de service avec remisage à domicile pour le Président

CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE (CEE)

- Modalités de valorisation des CEE

COMPETENCE IRVE

- Transfert au SYDER de la compétence optionnelle « Infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables » de communes

ORGANISATION DU SYNDICAT

- Organisation du comité syndical du 24 septembre 2024
- Mandat spécial accordé au Président et aux Vice-présidents pour se rendre au salon Intersolar à Munich entre les 17 au 21 juin 2024 - Modification

POINTS D'INFORMATIONS ET DE COMMUNICATION

QUESTIONS DIVERSES

TROPHEES 2024

RELEVÉ DES DÉBATS

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT

« Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

Je vous remercie de votre présence.

Depuis le comité du 2 avril dernier, j'ai mené diverses activités et réunions dans le cadre de mes fonctions de Président du SYDER :

A) Relations avec les collectivités

J'ai rencontré Marc DELEIGUE, Maire de SAINTE-COLOMBE pour évoquer différents sujets, et notamment le transfert de la compétence EP.

B) Relations extérieures

J'ai participé à plusieurs réunions à la FNCCR (Conseil d'Administration, Conseil d'Orientation des AODE et à une demi-journée d'Etudes Energie).

J'ai rencontré Véronique TEISSIER, Directrice opérationnelle Campus Lumière, qui m'a présenté le Campus Lumière et j'en ai profité pour lui présenter les différentes activités du SYDER.

J'ai présidé le premier Comité de pilotage avec les Collectifs des centrales villageoises pour faire le point sur les projets en cours, les besoins de financement et l'autoconsommation collective. Sandrine ARNAUD et Michel GOUGET, Vice-présidents SYDER m'accompagnaient à cette réunion.

J'ai participé à une réunion du groupe technique de la SEM SOLEIL pour échanger sur le projet de pacte d'associés de la SEM SOLEIL.

J'ai organisé une réunion avec les services concernés, avec un cabinet d'avocats spécialisé en droit de l'énergie au sujet d'un montage juridique de PPA (contrat de gré à gré pour la vente directe d'électricité renouvelable). Cette réunion avait pour objectif de prendre contact afin de pouvoir définir les besoins du SYDER, les partenaires du SYDER, les potentiels obstacles juridiques et financiers, ainsi que les conditions dans lesquelles ces contrats pourraient être conclus.

J'ai rencontré Madame OUGIER SIMONIN de la Banque des Territoires et sa Directrice de services Madame FAIDUTTI au sujet du financement des bornes de recharge pour véhicules électriques.

J'ai participé, accompagné de Marie-Laure BLOT, à un Comité d'orientation stratégique de la Chaire Européenne de la Transition dans le cadre de notre partenariat avec la chaire universitaire.

Je me suis rendu, avec Xavier DESREUMAUX, à Istanbul pour participer au salon Solarex, rendez-vous international consacré aux énergies renouvelables et tout particulièrement à la technologie solaire.

J'ai également participé au salon de la mobilité Drive to Zero à Paris.

A ANSE, j'ai inauguré deux nouvelles bornes de recharge pour véhicules électriques aux côtés de Daniel POMERET, Maire et Président de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées, de Pascal LEBRUN, Vice-président du SYDER.

A PUSIGNAN, j'ai participé aux côtés de Madame le Maire, Anita DI MURRO et de nombreux élus du territoire, à l'inauguration des ombrières photovoltaïques, des bornes rapides de recharge pour véhicules électriques, des éclairages innovants et des nombreux équipements de l'école et du complexe Brissaud.

J'ai assisté aux 60 ans du Syndicat d'Energies de la Drôme et Jules JOASSARD m'a représenté aux 30 ans du Syndicat d'Energies du Gard.

Enfin, le 5 juin, je me suis rendu à Paris au siège de la FNCCR pour la remise du prix national Ecoloustics aux élèves de l'école de MORANCE qui a eu l'honneur d'être désignée grande gagnante du prix national, en plus du prix départemental que nous allons leur remettre aujourd'hui. Le service Communication du SYDER m'accompagnait pour cette grande occasion.

C) Relations concessionnaires ENEDIS / GRDF

J'ai rencontré, avec Hervé KERNEÏS, Madame Hélène HEURTEVENT, Directrice Territoriale d'ENEDIS Nouveau Rhône et Ain et Yannick DUMAS, Directeur territorial Adjoint, pour faire un point sur le contrat de concession Electricité, notamment sur les différentes échéances que chaque partie se doit de respecter, ainsi qu'une revue de l'ensemble des engagements pris dans le cadre de ce contrat.

Toujours avec Hervé KERNEÏS, nous avons participé à une manifestation France Gaz au sujet de la valorisation de CO2 issu de la méthanisation avec Ways. Nous en avons profité pour rencontrer certains acteurs de la filière gazière pour échanger sur certains sujets.

D) Instances du SYDER

Dans le cadre des instances du SYDER, j'ai présidé plusieurs réunions :

- Plusieurs Commissions des Vice-présidents se sont tenues pour aborder les dossiers en cours au SYDER.
- Une revue de projets Photovoltaïque avec le service concerné et Michel GOUGET.
- Le 28 mai, j'ai présidé une CAO suivie d'un bureau syndical pour attribuer à l'entreprise ADG ENERGY le marché de travaux relatifs à la construction, l'aménagement et services divers pour l'implantation de 9 stations de charge forte puissance pour véhicules électriques sur le territoire du SYDER.
- Cet après-midi, juste avant ce comité, j'ai présidé une réunion du bureau syndical approuvant les délibérations suivantes :
 - Convention-cadre de tiers investisseur pour une opération d'autoconsommation individuelle
 - Convention-cadre d'occupation du patrimoine communal pour la construction et l'exploitation d'une chaufferie publique au bois énergie
 - Modèle de bail emphytéotique pour la mise à disposition de parcelles privées dans le but de réaliser et exploiter des centrales photovoltaïques en ombrières ou sur toiture
 - Mise en place de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

E) Ressources Humaines

Dans le cadre des différents recrutements en cours, j'ai fait plusieurs entretiens pour les postes de : Chef de service Photovoltaïque, Responsable Ressources Humaines, Assistante administrative...

Et dernièrement, deux nouveaux collaborateurs ont intégré le SYDER :

- Le 22 avril, Abdellah AHLI en tant que Technicien Eclairage Public
- Le 2 mai, Hajar El Oukkal en tant que Chargée de projet Photovoltaïque
- Le 27 mai, Mathilde AMOROS en tant que Chargée de communication

Je vous remercie de votre attention. »

Je vous propose maintenant de procéder à la désignation du secrétaire de séance.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Malik HECHAÏCHI propose de procéder à la désignation du secrétaire de séance.

Aloïs HAMM, délégué suppléant de la commune de Villefranche-sur-Saône, se porte candidat.

Malik HECHAÏCHI consulte l'assemblée sur cette candidature.

Personne ne s'opposant à cette désignation, Aloïs HAMM est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU COMITE DU 2 AVRIL 2024

Malik HECHAÏCHI demande à l'assemblée si le procès-verbal de la séance du 2 avril 2024 appelle des observations.

Aucun délégué ne se manifestant pour prendre la parole, le Président soumet ce procès-verbal au vote.

Nombre de délégués en exercice :	214
Nombre de votants :	115
Nombre de voix pour :	115
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention :	0

Le comité syndical, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du Comité du 2 avril 2024.

POINTS BUDGETAIRES ET FINANCIERS

- Décision modificative relative au calcul des charges des communes dues au SYDER pour l'année 2024

Le Président expose que, conformément à l'article L. 5212-20 du code général des collectivités territoriales, et à l'article 4 des statuts du SYDER, le comité syndical doit se prononcer sur les contributions des adhérents aux charges 2024 du SYDER.

Les contributions administratives annuelles d'adhésion à la compétence obligatoire et aux différentes compétences optionnelles ont été fixées par délibération du 28 novembre 2023 du comité syndical.

Par une délibération n°CS_2024_021 du 2 avril 2024, le comité syndical a décidé de fixer les contributions 2023 des collectivités adhérentes du SYDER et de remplacer, pour les communes adhérentes, toute ou partie de cette contribution par le produit des impôts recouverts directement au titre de la fiscalité locale sur les contributions en 2024 sauf délibération contraire des conseils municipaux dans un délai de quarante (40) jours après notification.

Le Président explique que des erreurs sur le montant des charges dues par vingt-sept (27) communes adhérentes ont néanmoins été identifiées et qu'il convient désormais de modifier les charges pour ces communes afin de régulariser les montants erronés. Au regard des modifications apportées, les nouveaux montants globaux 2024 qui correspondent aux différents postes et qui intègrent les modifications se déclinent de la manière suivante :

Contributions administratives :	699 803,40 €
Charges liées aux travaux effectués :	12 583 429,63 €
Charges de maintenance exploitation IRVE :	0,00 €
Charges de maintenance exploitation de l'éclairage public :	6 615 342,70 €
Total des charges dues en 2024	19 898 575,73 €

Il est rappelé que, depuis l'année 2017, ces montants ne comprennent plus les charges dues par les communes de la Métropole de Lyon, celles-ci étant désormais recouvrées sur la base des montants fixés par arrêté préfectoral sur la base de la délibération du comité syndical du 24 janvier 2017.

Le Président indique également que les nouvelles charges qu'il propose d'appeler pour ces vingt-sept (27) communes sont référencées en annexe.

Par ailleurs, il énonce que la régularisation des charges sera effectuée pour chacune des communes visées, selon les schémas présentés ci-dessous, en adéquation avec leurs éventuelles délibérations déjà adoptées et en fonction de leurs choix.

- **Contributions fiscalisées en totalité**

Régularisation dans le prochain appel des charges dues au SYDER pour l'exercice 2025, en déduisant le montant de l'erreur.

- **Contributions budgétisées en totalité**

Régularisation en émettant un titre exécutoire du montant total budgété, déduction faite du montant de l'erreur.

- **Contributions mixtes (fiscalisées et budgétées en partie)**

Régularisation en émettant un titre exécutoire d'un montant correspondant au montant de la partie budgétée, déduction faite du montant de l'erreur.

Personne ne souhaitant prendre la parole, Malik HECHAÏCHI procède au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de délégués en exercice :	214
Nombre de votants :	115
Nombre de voix pour :	115
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention :	0

Le comité syndical, à l'unanimité,

⇒ **Décide de fixer les contributions 2024 des 27 collectivités adhérentes au SYDER, concernées par un calcul de charges erronées conformément aux dispositions exposées en séance,**

⇒ **Autorise le Président à régulariser les montants des erreurs pour l'ensemble des communes concernées, selon l'une des hypothèses précitées et en adéquation le cas échéant avec les délibérations des conseils municipaux.**

- Point à trois ans sur les préconisations du Rapport définitif de la Chambre régionale des comptes

Le Président rappelle que la Chambre régionale des comptes (CRC) Auvergne Rhône-Alpes a procédé, dans le cadre de son programme de travail, au contrôle des comptes et de la gestion du SYDER pour les exercices 2014 à 2019.

Dans son rapport définitif du 16 mars 2021, la CRC a émis 7 recommandations :

Recommandation n° 1 : intégrer au nouveau contrat de concession des dispositions visant à la présentation d'un âge moyen du réseau et d'un taux de perte d'électricité au compte rendu annuel du concessionnaire.

Recommandation n° 2 : retracer l'historique des équipements constituant le parc d'éclairage public pour permettre le suivi de son évolution.

Recommandation n° 3 : mettre en place des indicateurs de comparaison des consommations électriques avant et après les travaux de modernisation du réseau d'éclairage public.

Recommandation n° 4 : préciser l'objet des autorisations de programme et améliorer leur suivi ainsi que celui des crédits de paiement.

Recommandation n° 5 : réorganiser la chaîne comptable afin de mettre en œuvre une comptabilité d'engagement, de procéder au rattachement des produits et des charges à l'exercice, et d'inscrire de manière exhaustive les restes à réaliser en recettes et dépenses.

Recommandation n° 6 : fiabiliser l'inventaire physique et comptable.

Recommandation n° 7 : constituer les provisions réglementaires en cas de contentieux.

Le Président rappelle également que par délibération n° CS_2021_038 du 22 juin 2021, le Comité a pris acte de ce qu'il a été informé du rapport définitif de la CRC.

L'article L. 243-9 du code des juridictions financières imposant de présenter les actions entreprises dans un délai d'un an, le Comité syndical a, dans sa délibération n° CS_2022_049 du 14 juin 2022, pris acte des mesures mises en œuvre pour répondre aux 7 recommandations émises par la Chambre régionale des Comptes Auvergne Rhône-Alpes dans son rapport d'observations définitives du 16 mars 2021.

De plus, il a aussi été convenu qu'un point serait réalisé chaque année, à date, jusqu'à ce que toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre des préconisations aient été prises, que les observations aient bien été suivies et les projets achevés.

Au bout de deux ans, les actions menées au sein des services du SYDER ont permis de satisfaire en totalité à six (6) des exigences de la CRC. Il restait au SYDER à mettre en œuvre en totalité la première recommandation. Ainsi, l'état d'avancement est de nouveau présenté au Comité de ce soir.

Concernant la **1ère recommandation** : « intégrer au nouveau contrat de concession des dispositions visant à la présentation d'un âge moyen du réseau et d'un taux de perte d'électricité au compte rendu annuel du concessionnaire », le Président rappelle qu'après plusieurs années de négociations, le contrat de concession Electricité a été approuvé par délibération n°CS_2023_080 du Comité syndical du 28 novembre 2023, et signé le 21 décembre 2023 entre le SYDER et ENEDIS.

Le Président ajoute que si le rapport de la CRC faisait état de fragilités du réseau illustrées par une durée moyenne de coupure supérieure à la moyenne nationale, le SYDER et Enedis ont établi, de manière coordonnée, en annexe du nouveau contrat de concession entré en vigueur le 1er janvier 2024, un schéma directeur d'investissements et des programmes pluriannuels d'investissements sur le réseau sur le territoire de la concession. La mise en place de ces dispositifs tient notamment compte des orientations nationales et régionales données par les pouvoirs publics en matière de qualité d'alimentation et du service, d'efficacité énergétique et d'aménagement du territoire. Il en résulte donc que toutes les recommandations ont désormais été mises en œuvre, comme indiqué dans l'état d'avancement ci-dessous :

N°	Recommandations	Mises en œuvre	En-cours de prise en compte	À mettre en œuvre
1	Intégrer au nouveau contrat de concession des dispositions visant à la présentation d'un âge moyen du réseau et d'un taux de perte d'électricité au compte rendu annuel du concessionnaire	x		
2	Retracer l'historique des équipements constituant le parc d'éclairage public pour permettre le suivi de son évolution	x		
3	Mettre en place des indicateurs de comparaison des consommations électriques avant et après travaux de modernisation du réseau d'éclairage public	x		
4	Préciser l'objet des autorisations de programme et améliorer leur suivi ainsi que celui des crédits de paiement	x		
5	Réorganiser la chaîne comptable afin de mettre en œuvre une comptabilité d'engagement, de procéder au rattachement des produits et des charges à l'exercice, et d'inscrire de manière exhaustive les restes à réaliser en recettes et dépenses	x		
6	Fiabiliser l'inventaire physique et comptable	x		
7	Constituer les provisions réglementaires en cas de contentieux	x		

Personne ne souhaitant prendre la parole, Malik HECHAÏCHI procède au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de délégués en exercice : 214
 Nombre de votants : 115
 Nombre de voix pour : 115
 Nombre de voix contre : 0
 Nombre d'abstention : 0

Le comité syndical, à l'unanimité, prend acte des mesures mises en œuvre pour répondre à l'intégralité des recommandations émises par la Chambre régionale des Comptes Auvergne Rhône-Alpes dans son rapport d'observations définitives du 16 mars 2021.

- Autorisation d'utilisation d'un véhicule de service avec remisage à domicile pour le Président

Par délibération n °CS_2021_051 du 22 juin 2021, le comité syndical a approuvé le règlement d'utilisation des véhicules. Selon son article 1.1, « les élus de l'exécutif (...) peuvent conduire un véhicule du SYDER ». Cette autorisation est considérée comme ponctuelle. Le règlement prévoit en effet que seul le personnel d'encadrement et les agents techniques dont la mission même implique des déplacements fréquents bénéficient d'une autorisation permanente. L'urgence environnementale a mené le SYDER à accéléré le développement de ses compétences en s'engageant dans des politiques de développement des installations photovoltaïques, des chaufferies bois énergies, des bornes IRVE ainsi que par la mise en œuvre de la démarche performancielle de l'éclairage public.

Jules JOASSARD, Vice-président rappelle que le Président du Syndicat est ainsi conduit à se rendre très régulièrement dans les communes du territoire afin d'expliquer les différentes démarches et solutions innovantes qui s'offrent aux adhérents leur permettant de faire des économies sur leurs factures d'énergie et d'œuvrer pour un territoire rhodanien plus respectueux de l'environnement. Il est également amené à se déplacer sur tout le territoire national pour participer à des réunions avec des partenaires privés et institutionnels, et répondre aux nombreuses sollicitations liées à la politique ambitieuse du Syndicat en matière de développement des énergies renouvelables. L'article L. 2123-18-1-1 du code général des collectivités territoriales, applicable aux syndicats de communes, prévoit que « (...) le conseil municipal peut mettre un véhicule à disposition de ses membres ou des agents de la commune lorsque l'exercice de leurs mandats ou de leurs fonctions le justifie ».

Aussi, afin de pouvoir mener à bien ses fonctions, il est proposé de permettre au Président d'utiliser un véhicule de service du SYDER à titre permanent avec remisage à domicile.

Personne ne souhaitant prendre la parole, Malik HECHAÏCHI procède au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de délégués en exercice :	214
Nombre de votants :	115
Nombre de voix pour :	115
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention :	0

Le comité syndical, à l'unanimité, autorise pour une durée d'un an le Président à utiliser un véhicule de service du SYDER à titre permanent, et de remiser ledit véhicule à son domicile.

CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE (CEE)

- Modalités de valorisation des CEE

Le Président rappelle que les Certificats d'Economies d'Énergie (CEE) renvoient à un dispositif national obligeant les fournisseurs d'énergie – dénommés « Obligés » – à générer des actions d'économies d'énergie. L'Etat fixe à chaque obligé un volume de CEE à récupérer, sous peine de pénalités. L'un des moyens pour les Obligés d'atteindre cet objectif est d'acheter leurs CEE à des « Eligibles », parmi lesquels les collectivités locales et notamment le SYDER.

Il ajoute que le SYDER obtient à ce jour des CEE pour les opérations menées sur son propre patrimoine (notamment l'éclairage public) et sur les raccordements aux réseaux de chaleur gérés par la Régie SYDER Chaleur. Toutefois, le Président explique que l'accélération du déploiement opérationnel de la Démarche Performancielle et des activités de la Régie SYDER Chaleur vont accroître considérablement le volume des CEE récupérables.

Ensuite, le Président indique que les offres d'achat des CEE sont discutées sur un marché boursier spécialisé, impliquant une volatilité du prix de vente. Ces offres d'achat ont par conséquent une validité brève ce qui nécessite une grande réactivité de la part du SYDER pour signer et transmettre les Ordres de Transfert.

Il ajoute que le SYDER s'est rapproché des autres syndicats du réseau TEARA dans l'objectif de faciliter la vente des CEE. En se joignant à une vente réalisée par un syndicat du réseau TEARA, le SYDER bénéficie ainsi d'une expertise et peut espérer bénéficier d'un tarif d'achat plus intéressant.

Le Président précise enfin les sommes d'argent obtenues par la vente des CEE seront directement reversées au budget des communes, le montant total reçu correspondant alors au prix de vente réel.

Dans ces conditions, il est proposé au Comité syndical d'autoriser le Président à signer les Ordres de Transfert au moment jugé le plus opportun en collaboration avec les autres syndicats du réseau TEARA, et d'autoriser le SYDER à reverser au budget des communes les sommes obtenues par la vente des CEE.

Personne ne souhaitant prendre la parole, Malik HECHAÏCHI procède au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de délégués en exercice :	214
Nombre de votants :	115
Nombre de voix pour :	115
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention :	0

Le comité syndical, à l'unanimité,

- ⇒ ***Autorise le SYDER à poursuivre les démarches engagées pour obtenir et vendre les CEE en coordination avec les autres syndicats du réseau TEARA,***
- ⇒ ***Autorise le Président à signer les Ordres de Transfert et à réaliser tous les actes nécessaires à l'exécution de cette délibération,***
- ⇒ ***Autorise le SYDER à reverser au budget des communes les sommes d'argent obtenues dans le cadre de la vente des CEE.***

COMPETENCE IRVE

- Transfert au SYDER de la compétence optionnelle « Infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables » de communes

Sylvain SOTTON, Vice-président à l'électromobilité rappelle que l'article L.2224-37 du code général des collectivités territoriales dispose qu'une commune peut transférer à une autorité organisatrice de distribution publique d'électricité, telle le SYDER, la compétence communale relative à la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Les statuts du SYDER, fixés par arrêté préfectoral, précisent que celui-ci propose à ses communes adhérentes, outre la compétence obligatoire d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, des compétences optionnelles diverses telles que l'éclairage public, la distribution publique de gaz, la production de chaleur et distribution publique de chaleur, ainsi que, depuis mai 2017, cette compétence optionnelle « Infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ».

Il rappelle au comité que, conformément à ces statuts, l'adhésion d'une commune à une compétence optionnelle proposée par le Syndicat se fait sur demande de la commune, et devient effective après délibérations concordantes du conseil municipal et du comité syndical, entérinées par arrêté préfectoral.

Sylvain SOTTON rappelle qu'une procédure de restitution de de la compétence « Infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables » (IRVE) à l'ensemble de ses communes membres a été engagée par la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) par une délibération en date du 28 septembre 2023. Un arrêté préfectoral en date du 26 février 2024 a acté la restitution de cette compétence aux communes membres.

Il fait donc part de la demande des communes de Amplepuis, Charnay, Cours, Lachassagne, Lamure-sur-Azergues, Ranchal, Sain-Bel, Saint-André-la-Côte, Saint-Forgeux, Tarare, Ternand, Thizy-les-Bourgs et Vindry-sur-Turdine relative à leur adhésion à la compétence optionnelle « Infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ».

Ces adhésions se font dans le cadre du plan de déploiement des infrastructures de charge de véhicules électriques et hybrides mis en œuvre par le SYDER sur le territoire rhodanien et précise que, dans le cadre de ces adhésions, il n'y aura pas de biens mis à la disposition du SYDER par ces communes pour l'exercice de cette compétence, ni aucun contrat en cours dont le Syndicat devrait reprendre l'exécution.

Toutefois, il est précisé qu'il revient à la commune de TARARE de prendre à sa charge le coût de la dépose ou de la remise aux normes des bornes de recharge déjà présentes sur son territoire et identifiées lors de l'état des lieux mené en lien avec le SYDER. De même, la commune certifie qu'il n'existe aucun contrat en cours dont le Syndicat devrait reprendre l'exécution.

S'agissant d'une affaire mise en délibération au titre de la compétence optionnelle « Infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables », il est précisé que, conformément aux statuts du SYDER, seuls les délégués représentant les communes et EPCI adhérent à cette compétence prennent part au vote.

Personne ne souhaitant prendre la parole, Sylvain SOTTON procède au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de délégués en exercice :	214
Nombre de votants :	115
Nombre de voix pour :	115
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention :	0

Les membres du comité syndical adhérent à la compétence optionnelle IRVE, à l'unanimité, acceptent l'adhésion des communes de Amplepuis, Charnay, Cours, Lachassagne, Lamure-sur-Azergues, Ranchal, Sain-Bel, Saint-André-la-Côte, Saint-Forgeux, Tarare, Ternand, Thizy-les-Bourgs et Vindry-sur-Turdine à la compétence optionnelle « Infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ».

ORGANISATION DU SYNDICAT

- Organisation du comité syndical du 24 septembre 2024

Sandrine ARNAUD, Vice-présidente informe le Comité syndical que selon l'article 10 du règlement intérieur du SYDER, il convient de définir par délibération le lieu, autre que le siège du syndicat, dans lequel se réunira la future assemblée délibérante.

Elle propose au Comité syndical que la prochaine assemblée délibérante du 24 septembre 2024 se réunisse sur le territoire d'une commune adhérent au SYDER, et l'informe que le Président se chargera de trouver la salle idoine.

Personne ne souhaitant prendre la parole, Sandrine ARNAUD procède au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de délégués en exercice :	214
Nombre de votants :	115
Nombre de voix pour :	115
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention :	0

Le comité syndical, à l'unanimité, approuve la proposition de la tenue de sa réunion du 24 septembre 2024 sur le territoire d'une commune adhérent au SYDER.

- Mandat spécial accordé au Président et aux Vice-présidents pour se rendre au salon Intersolar à Munich entre les 17 au 21 juin 2024 - Modification

Jules JOASSARD rappelle que par une délibération n°CS_2024_042, le comité syndical a décidé de charger le Président, ainsi que plusieurs Vice-présidents, d'un mandat spécial pour se rendre en Allemagne, entre les 19 et 21 juin 2024 afin de participer au salon international « Intersolar », dans le cadre des missions du SYDER visant au développement des énergies renouvelables.

Compte tenu de la publication du programme définitif du salon, qui prévoit la tenue de conférences sur des thématiques qui intéressent tout particulièrement le SYDER dès le 17 juin 2024, il est demandé au Comité syndical de modifier le mandat spécial pour permettre au Président, ainsi qu'à plusieurs Vice-présidents de participer à cet événement dès son ouverture.

Personne ne souhaitant prendre la parole, Malik HECHAÏCHI procède au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de délégués en exercice :	214
Nombre de votants :	115
Nombre de voix pour :	114
Nombre de voix contre :	1
Nombre d'abstention :	0

Le comité syndical, à la majorité,

- ⇒ ***Décide de charger M. Malik HECHAÏCHI, Président du SYDER, et potentiellement de plusieurs Vice-présidents, d'un mandat spécial pour se rendre en Allemagne, entre les 17 et 21 juin 2024 afin de participer au salon international « Intersolar », dans le cadre des missions du SYDER visant au développement des énergies renouvelables.***

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne se manifestant pour prendre la parole, le Président remercie l'ensemble des délégués de leur présence et lève la séance à 19 h 15.